



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2024/01/06

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	00	00	00	10	09	00	01

Date de convocation : 08 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents avant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : ADHESION AU SERVICE PAIEMENT PAYFIP TITRE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les termes du décret n°2018-689 du 01/08/2018 prévoyant une mise en œuvre progressive d'une offre de paiement en ligne que les collectivités territoriales doivent mettre à la disposition des usagers.

La DGFIP propose une offre de paiement dématérialisée en ligne « PayFip » qui permet aux usagers de régler leurs créances envers les collectivités territoriales par carte bancaire ou par prélèvement automatique.

Monsieur le maire indique que la Commune de Ludesse entre dans l'obligation de proposer ce système de paiement pour ses usagers, pour les titres de recettes (loyers des logements notamment).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion.

Considérant l'obligation faite à la commune de proposer une offre de paiement en ligne,

Considérant que l'offre de paiement proposée par la DGFIP permet ce service en ligne, simple et rapide

Le Conseil Municipal de Ludesse, après avoir pris connaissance du dossier :

Par

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
9	0	1

- Décide de mettre en place l'offre de paiement en ligne PAYFIP proposée par la DGFIP pour les titres de recettes
- Approuve la convention d'adhésion au service de paiement PAYFIP
- Valide la signature de la convention par le Maire ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 22 mars 2024

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.